

Livret d'accueil à destination des Personnes en Situation de Handicap (PSH)

En vigueur au 11 avril 2024

L'organisme de formation DiaNego RH, et sa marque DiaNego Learning, s'inscrit dans une politique d'égalité des chances et souhaite permettre l'accès à ses prestations de formation au plus grand nombre.

DiaNego RH s'engage, en appui avec les organismes, acteurs de l'emploi et de l'insertion qu'il a identifiés, à étudier l'accès de ses formations à tous les participants présentant une situation de handicap.

Ces personnes bénéficieront ainsi :

- de la prise en compte de leurs besoins,
- dans la mesure du possible et en lien avec les organismes ci-avant cités, de la mise en place des aménagements nécessaires tout au long de leur formation.

L'organisme de formation met en synergie son référent handicap et son réseau de professionnels dont il dispose afin de favoriser l'accueil, l'écoute des besoins de la personne ainsi que la concrétisation de la formation du bénéficiaire. Toutefois, la réussite de la prestation restant de sa responsabilité, DiaNego RH ne peut être portée pour responsable dans le cas où ce dernier ne déploierait pas les moyens nécessaires à son bon déroulement.

Vous trouverez, dans ce livret d'accueil, les informations essentielles concernant l'accessibilité de nos prestations, le dispositif d'accompagnement mis en œuvre pour les bénéficiaires en situation de handicap, de même que les aménagements mis en place.

I – L'accueil des personnes en situation de handicap

La Loi n°2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a, dans son article 114, défini la notion de handicap : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Afin de bénéficier au mieux de la formation, nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap, ou le cas échéant, de faire les démarches nécessaires à l'obtention de sa reconnaissance. En amont de la formation, un rendez-vous vous sera proposé avec notre référent handicap afin que votre demande d'aménagement soit étudiée.

II – Le dispositif d'accompagnement des personnes en situation de handicap

1- Qui m'accompagne ?

Vous disposez d'un référent handicap. Sa mission est de veiller à la prise en compte de l'accueil des personnes en situation de handicap. Le référent handicap sera votre interlocuteur privilégié tout au long de votre formation et fera en sorte que vous puissiez accéder à la prestation dans les meilleures conditions possibles, en respect du principe d'équité.

2- Comment se déroule ma formation ?

a. Quand parler de mon handicap ?

Vous pouvez faire part de votre handicap en amont, dès votre prise de contact avec l'organisme de formation. En effet, une fiche de positionnement vous sera adressée. Il vous suffira de mentionner votre handicap sur cette dernière à la rubrique « aspects logistiques et modalités pédagogiques pouvant remettre en cause votre participation à la formation ». Le référent handicap de DiaNego RH prendra alors contact avec vous afin d'évoquer vos besoins de compensations éventuelles.

b. Comment est adaptée la formation ?

Au cours de l'entretien que vous aurez avec le référent handicap, celui-ci déterminera avec vous les aménagements dont vous aurez besoin. En fonction de votre situation, ces aménagements peuvent varier.

c. Comment est organisé le suivi de la formation ?

Tout au long de votre parcours, votre référent handicap est à votre écoute si vous en ressentez le besoin. Votre référent handicap peut, si vous le souhaitez, vous orienter vers d'autres structures d'accompagnement. Le référent handicap s'engage à respecter le caractère confidentiel de vos échanges et ne transmettra aucune information vous concernant sans votre accord.

Selon le type de handicap, nous proposons d'étudier de façon concertée la possibilité de :

- Rendre accessibles les supports de formation et les outils pédagogiques
- Mettre en œuvre des adaptations individuelles
- Aménager les modalités d'évaluation des connaissances et compétences acquises au cours de la formation

d. Accessibilité des locaux

Tous les lieux retenus par DiaNego RH pour la réalisation des formations sont adaptés à l'accueil des personnes en situation de handicap et notamment des personnes à mobilité réduite.

En inter ou en dehors des locaux de l'entreprise d'accueil, DiaNego RH demande systématiquement une attestation ERP5 à l'établissement recevant les participants.

En intra et dans les locaux de l'entreprise, DiaNego RH s'assure auprès de l'entreprise cliente des modalités d'accès des locaux. Cette mention figure dans la fiche pédagogique remise aux participants.

3- Contact

Votre référent handicap est :

Magali Courmontagne

Tel : 07 86 23 32 85

contact@dianego-rh.com